

Le 3 février 2014

PROCÈS-VERBAL de la six cent quatre-vingt-troisième séance du Conseil de la municipalité de L'Ange-Gardien, créée par l'article 26 de la loi 119, sanctionnée le 17 mai 1979, tenue au Centre Municipal, 1177, Route 1177, L'Ange-Gardien (Québec) à 19h00 conformément à l'article 148 du Code municipal.

SONT PRÉSENTS: Messieurs les conseillers Martin Proulx, Alain Gilbert, Luc Prud'Homme, Marc Louis-Seize, et Sébastien Renaud et faisant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Goulet.

Était absent : Monsieur le conseiller Luc Verner

2014-02-284 Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Robert Goulet**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Prud'Homme**

ET RÉSOLU que ce Conseil déclare ouverte la séance ordinaire et adopte ordre du jour tel que déposé par le Secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

2014-02-285 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 janvier 2014

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Robert Goulet**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 janvier 2014 soit adopté tel que déposé par le Secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

2014-02-286 Acceptation du compte-rendu du Comité consultatif d'urbanisme du 13 janvier 2014

IL EST RÉSOLU PAR le conseiller **Sébastien Renaud**
APPUYÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**

ET RÉSOLU QUE le compte-rendu de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 13 janvier 2014 soit adopté tel que déposé par le secrétaire-trésorier.

Adoptée à la majorité

2014-02-287 Comptes payés

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil entérine les listes de chèques émis au montant total de 568 363.03 \$ tel qu'indiqué sur les listes présentées par le Secrétaire-trésorier en annexe aux présentes minutes à la page CP-14-01, le tout selon les dispositions du règlement de délégation de pouvoir ainsi qu'à l'article 961.1 du Code municipal du Québec

| | |
|--|----------------------|
| | 328 941.25 \$ |
| SOUS-TOTAL | 328 941.25 \$ |
| LOCATION CRÉDIT | |
| CAMION F-250 2011 | 941.12 \$ |
| TOYOTA TUNDRA 2012 - Parcs | 438.81 \$ |
| TOYOTA PRIUS 2013 - Hygiène du milieu et parcs | 395.92 \$ |
| TOYOTA YARIS 2011 Urbanisme | 257.45 \$ |
| TOYOTA YARIS 2010 (Julie) | 286.93 \$ |
| TOYOTA TUNDRA 2012 (Raymond) | 575.06 \$ |
| HONDA CRV 2010 (P.R.) | 432.91 \$ |
| HONDA CRV 2010 (P.R.) | 432.91 \$ |
| MRC DES COLLINES | 113 937.00 \$ |
| ASS GREAT WEST (Décembre) | 10 879.39 \$ |
| SALAIRE DU | |
| 2 janv. 2014 | 11 453.39 \$ |
| 9 janv. 2014 | 12 907.86 \$ |
| 16 janv. 2014 | 13 353.06 \$ |
| 23 janv. 2014 | 12 435.56 \$ |
| REMISE PROVINCIALE (Décembre) | 30 640.00 \$ |
| REMISE FÉDÉRALE (Décembre) | 13 864.52 \$ |
| SOUS-TOTAL | 552 173.14 \$ |
| CONSEIL (Janvier) | 8 154.72 \$ |
| POMPIERS (Décembre) | 5 540.77 \$ |
| PR (Décembre) | 2 494.40 \$ |
| TOTAL | 568 363.03 \$ |

Adoptée à la majorité

AVIS DE MOTION – Règlement 2014-006 afin de modifier les tarifs des permis et certificats inscrits dans le Règlement no. 98-002 portant sur les dispositions déclaratoires, les permis et les certificats

Le conseiller **Sébastien Renaud**, donne **AVIS DE MOTION** de la présentation conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, que le règlement suivant, dont copie est remise à ce jour à chacun des membres du Conseil, sera présenté pour adoption à une prochaine séance du Conseil.

Titre : Règlement numéro 2014-006 - afin de modifier les tarifs des permis et certificats inscrits dans le Règlement no. 98-002 portant sur les dispositions déclaratoires, les permis et les certificats

La lecture du règlement ne sera pas nécessaire étant donné que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de présentation et qu'une copie du projet a été immédiatement remise aux membres du Conseil municipal présents et remise aux autres au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et si, lors de cette séance, tous les membres du Conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture (art 445 C.M.)

2014-02-288 Condoléances

IL EST PROPOSÉ PAR le Maire **Robert Guindon**
APPUYÉ unanimement

ET RÉSOLU QUE ce Conseil offre ses plus sincères condoléances à M. Robert Guindon, employé de la Municipalité, ainsi qu'à toute sa famille, suite au décès de son père survenu le 18 janvier dernier.

DE PLUS, ce Conseil autorise le versement d'une somme de 50\$ à la Fondation du CLSC-CHSLD de la Petite Nation.

Adoptée à l'unanimité

2014-02-289 Autorisation pour déposer une demande d'aide financière au Programme PALSIS

ATTENDU QUE le programme PALSIS du CLD des Collines-de-L'Outaouais permet, jusqu'à la mi-février 2014, à la municipalité de L'Ange-Gardien d'avoir accès à une aide financière avoisinant 45 000 \$ pour réaliser des projets visant à favoriser la solidarité et l'Inclusion sociale;

ATTENDU QUE la municipalité est engagée dans la démarche « Municipalité Amie des Aînés » et que la Table autonome des Aînés de la MRC des Collines-de-L'Outaouais a mis en place un comité en vue d'encourager le maintien des personnes âgées à domicile et qu'une expérience pilote est prévue en 2014 – 2015 sur le territoire de L'Ange-Gardien;

ATTENDU QUE cette expérience pilote cadre bien avec les objectifs et les critères du programme PALSIS et qu'il regroupe un bon nombre de partenaires;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**
APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce conseil dépose une demande de subvention au CLD des Collines-de-L'Outaouais dans le cadre du programme PALSIS afin de mettre graduellement en place un projet visant le maintien des personnes âgées à domicile dont la gestion sera assumée par la Table autonome des aînés des Collines-de-L'Outaouais et qu'il mandate, M. François Rochon, Directeur de l'urbanisme et du Développement durable à signer les documents nécessaires.

De plus, ce conseil contribue au projet en rendant disponibles les ressources professionnelles nécessaires au bon fonctionnement du projet et des locaux (bureau de travail et réunions) et en fournissant le matériel et l'équipement relié à l'impression de documents

Adoptée à la majorité

2014-02-290 Autorisation d'acquérir l'assiette d'une partie du chemin Mongeon ainsi qu'une servitude de drainage

ATTENDU QUE les travaux de construction du chemin Mongeon sur le lot 4 524 128 sont complétés et ont fait l'objet d'une acceptation finale ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'acquisition d'une servitude de drainage sur une partie des lots 4 960 222 et 4 960 223 du cadastre officiel du Québec, tous deux situés sur le chemin Mongeon ;

ATTENDU QUE le promoteur du projet et propriétaire desdits lots a fait préparer une description technique de ladite servitude conformément à l'entente signée avec la Municipalité concernant la construction du chemin Mongeon ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**
APPUYÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise l'acquisition pour une somme nominale du lot 4 524 128 du cadastre du Québec constituant l'assiette du chemin Mongeon ainsi que d'une servitude de drainage sur une partie des lots 4 960 222 et 4 960 223 du cadastre officiel du Québec, tel que décrit dans la description technique préparée par Jean Gagné, arpenteur géomètre, sous sa minute 7921.

DE PLUS ce Conseil autorise le Maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité l'acte d'achat correspondant à cette transaction tel que préparé par Me Raymond Séguin, notaire.

Adoptée à la majorité

2014-02-291 Autorisation d'une dépense supplémentaire dans le cadre du projet d'agrandissement du centre de service Donaldson

ATTENDU QUE dans le cadre du projet d'agrandissement du centre de service Donaldson, l'entrepreneur a dû procéder à l'installation de deux pieux vissés au coin arrière droit du bâtiment à des profondeurs respectives de 95 et 96 pieds en raison d'un manque de capacité portante du sol à cet endroit précis ;

ATTENDU QUE ce problème ne pouvait pas être relevé au moment des tests géotechniques puisqu'il était localisé à un seul endroit très précis du site ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Prud'Homme**
APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense supplémentaire de 9 898.35 \$ plus taxes pour la fourniture et la pose de deux pieux vissés au coin arrière droit de la fondation de l'agrandissement du centre de service Donaldson.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le règlement 2013-015.

Adoptée à la majorité

2014-02-292 Déclaration concernant l'importance de la formation continue et de l'apprentissage tout au long de la vie

CONSIDÉRANT l'évolution des changements économiques, technologiques, sociaux et environnementaux;

CONSIDÉRANT le rôle accru des municipalités dans la promotion de l'apprentissage auprès de la population adulte de leur territoire et qu'il existe un vaste mouvement international en ce sens;

CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Québec, en collaboration avec l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA), a mis en place une semaine visant la valorisation des adultes en formation, dans le cadre d'une initiative internationale de l'UNESCO;

CONSIDÉRANT qu'une table régionale de coordination de la région administrative de l'Outaouais existe pour mettre en place des activités régionales de valorisation de l'apprentissage dans le cadre de cette semaine;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de développer une culture de formation et de susciter la participation à cette semaine, en plus d'encourager les citoyennes et les citoyens de la municipalité à apprendre tout au long de la vie;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil s'engage à favoriser et à soutenir la formation de l'ensemble de son personnel salarié et élu;

DE PLUS, ce Conseil s'engage à contribuer à la promotion de l'apprentissage au sein de sa population, tout au long de l'année, et en particulier à l'occasion de la Semaine québécoise des adultes en formation, du 29 mars au 6 avril 2014, en faisant connaître la semaine et ses activités dans la région.

Adoptée à la majorité

2014-02-293 Autorisation à la compagnie 2963-6032 Québec inc. de céder son contrat de déneigement dans L'Ange-Gardien

ATTENDU QUE la compagnie 2963-6032 Québec inc. souhaite céder le contrat de déneigement qu'elle possède pour le secteur ouest de la Municipalité à la compagnie Les Pavages Lafleur et fils inc. ;

ATTENDU QUE ledit contrat est valide jusqu'au 1^{er} juin 2015 et comporte une option de renouvellement jusqu'au 1^{er} juin 2017 ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 1.11 du cahier de charge général, les droits et obligations du contrat ne peuvent, sous peine de nullité, être cédés, en tout ou en partie, sans que la Municipalité n'ait donné préalablement son autorisation ;

ATTENDU QUE le comité des travaux publics, sur recommandation du directeur du service, est favorable à la cession dudit contrat ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**
APPUYÉ unanimement

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise la cession par la compagnie 2963-6032 Québec inc. du contrat de déneigement du secteur ouest de la Municipalité à la compagnie Les Pavages Lafleur et fils inc.

Adoptée à l'unanimité

2014-02-294 Annulation et remplacement de la résolution 2014-01-280

ATTENDU QUE dans sa résolution 2014-01-280 adoptée le 6 janvier dernier, ce Conseil a désigné le directeur général, M. Alain Descarreaux pour représenter la Municipalité au sein du conseil d'administration de Transports adaptés et Collectifs des Collines ;

ATTENDU QUE les règlements généraux de Transports adaptés et Collectifs des Collines spécifient que les représentants municipaux doivent être des élus ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ unanimement

ET RÉSOLU QUE ce Conseil abroge la résolution 2014-01-280 et désigne Monsieur Robert Goulet, comme représentant de la Municipalité au sein du conseil d'administration de Transports adaptés et Collectifs des Collines.

Adoptée à l'unanimité

2014-02-295 Autorisation d'une dépense pour l'inscription et la participation à la 20^e Conférence nationale de Solidarité rurale du Québec

ATTENDU QUE Solidarité rurale du Québec tiendra du 26 au 28 mars prochain à La Malbaie sa 20^e Conférence nationale ;

ATTENDU QU'il serait opportun que M. le maire participe à cet événement ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ unanimement

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 375 \$ plus taxes pour l'inscription de M. le maire, Robert Goulet, à la 20^e Conférence nationale de Solidarité rurale du Québec qui aura lieu du 26 au 28 mars prochain à La Malbaie ;

DE PLUS, ce conseil autorise le remboursement au participant de ses frais de séjour et de déplacement conformément à la politique en vigueur ;

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire « Formation conseil » 02-16001-454.

Adoptée à l'unanimité

2014-02-296 Autorisation d'une dépense pour le remplacement de 7 ordinateurs et un moniteur

ATTENDU QUE la Municipalité doit remplacer 7 de ses postes de travail informatiques qui deviendront désuets à compter du 8 avril prochain en raison du retrait complet de l'environnement Windows XP par la compagnie Microsoft ;

ATTENDU QU'il est également nécessaire d'équiper ces nouveaux postes de travail de la suite Office 2013 – affaires ;

ATTENDU QU'il est également nécessaire de remplacer un moniteur pour l'un de ces postes de travail ;

ATTENDU QUE cette dépense a été prévue au budget 2014;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**

APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 9 457.56 \$ taxes incluses pour l'achat de 7 postes de travail informatique de marque Lenovo, modèle M82, équipés de Windows 7 et de la suite Office 2013 d'affaires ainsi que pour l'achat d'un moniteur Lenovo, modèle LS2223, le tout incluant la configuration, la préparation et le déploiement.

Les fonds à cette fin seront pris à même le fonds de roulement pour un montant de 2 000 \$, remboursable sur 5 ans à compter de 2015 et au poste budgétaire 03-60000-000 « affectations aux activités d'investissements » pour le solde.

Adoptée à la majorité

2014-02-297 Autorisation de procéder à des appels d'offres

ATTENDU QUE plusieurs travaux prévus au budget 2014 nécessitent que nous procédions par appels d'offres, savoir : Achat d'abat-poussière, pavage conventionnel, pavage plané, marquage de chaussée, scellement des fissures et, fauchage des bords de chemins;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

APPUYÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le directeur des travaux publics à procéder à des appels d'offres pour l'achat d'abat-poussière, le pavage conventionnel et le pavage plané pour certains chemins déjà identifiés en ce sens, le marquage de chaussée, le scellement des fissures et, le fauchage des bords de chemins.

Adoptée à la majorité

2014-02-298 Autorisation de dépense pour travaux d'agrandissement du stationnement au 1177 Route 315

ATTENDU QUE des travaux d'agrandissement du stationnement de la Mairie au 1177 Route 315 sont prévus au budget 2014 et qu'il y a lieu de débiter lesdits travaux;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**
APPUYÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de l'ordre de 39 980 \$ quant à la réalisation, à l'interne, des travaux de confection d'espaces de stationnement au 1177 Route 315, le tout sans bordures ni éclairage.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le fonds de roulement pour être remboursés sur 5 ans à compter de 2015.

Adoptée à la majorité

2014-02-299 Augmentation des tarifs de transport de 1,36%

ATTENDU QUE le Ministère des Transports du Québec (MTQ) a procédé, en décembre dernier, à la majoration des tarifs de camionnage en vrac de 1,36% à compter de janvier 2014;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien a toujours octroyé la même augmentation que celle du MTQ à ses transporteurs;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise la majoration des taux de transport de 1,36% pour l'année 2014.

Adoptée à la majorité

2014-02-300 Autorisation de dépense pour branchement électrique du 870 Donaldson

ATTENDU QUE des travaux de réaménagement de la cour des travaux publics ont eu lieu au Centre de service Donaldson;

ATTENDU QUE l'emplacement de l'entrée électrique des divers bâtiments des travaux publics a été modifié afin d'éliminer une série de poteaux situés le long de la limite sud du terrain derrière le bâtiment principal ;

ATTENDU QUE pour procéder au nouveau branchement et aux modifications nécessaires à son réseau, Hydro-Québec exige des frais de 5 300 \$ taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**
APPUYÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 5 300 \$ taxes incluses pour le nouveau branchement électrique de la cour des travaux publics au centre de service Donaldson. Ce branchement sera effectué par Hydro-Québec.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le règlement 2013-015.

Adoptée à la majorité

2014-02-301 Autorisation de verser des subventions et commandites à divers organismes pour l'année 2014

ATTENDU QUE divers organismes communautaires et de bienfaisances de la région ont soumis des demandes d'aide financière et de commandites à la Municipalité pour l'année 2014 ;

ATTENDU QUE des sommes ont été prévues au budget pour soutenir ces organismes ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**

APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le versement des subventions et commandites suivantes :

Subventions :

| | |
|---|--|
| - Fondation Santé de Papineau | 1 000 \$ |
| - Centre Action génération des Aînés | 500 \$ |
| - Club Fusion-Art | 200 \$ |
| - Mérite Élèves finissants ESHG (bourse) | 250 \$ |
| - Les Aînés de St-Grégoire | 500 \$ |
| - FADOQ St-Luc | 350 \$ |
| - Club de tir de l'Outaouais | 150 \$ |
| - Club Richelieu de Buckingham | 150 \$ |
| - Club de Curling de Buckingham | 250 \$ |
| - Club de poche baseball les Aînés du mercr. Soir | 500 \$ |
| - Télévision communautaire TVC-22 | 750 \$ |
| - La Mie de l'Entraide | 600 \$ |
| - Chevaliers de Colomb (gala sportif) | 500 \$ |
| - Résidence du Bel-âge | 1 000 \$ |
| - Association pour la santé et le bien-être | Prêt de salle gratuit |
| - Club de ski de fonds les Renards Blancs | Selon l'engagement pris antérieurement |

Commandites :

| | |
|--|----------|
| - Paroisse St-Grégoire (toit de l'église) | 300 \$ |
| - Harmonie le Prélude (15ièm anniversaire) | 300 \$ |
| - Club Lion de Buckingham (paniers de Noël) | 500 \$ |
| - Club de Curling – affiche publicitaire | 300 \$ |
| - CDVC (déjeuner du maire) | 1 000 \$ |
| - Festival Gatineau en Arts | 400 \$ |
| - Symposium Gatineau en couleurs | 300 \$ |
| - Légion royale canadienne | 80 \$ |
| - RGBVL | 100 \$ |
| - Télévision communautaire TVC-22 (40 ^e anniv.) | 400 \$ |
| - Maison de la Famille Vallée de la Lièvre | 500 \$ |
| - Festipuce | 100 \$ |
| - Secondaire en spectacle ESHG | 50 \$ |
| - Festival Country de L'Ange-Gardien | 1 000 \$ |
| - AEVRO (compétitions de gymkhana) | 1 000 \$ |

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires 02-11000-345 « Communication – conseil », 02-70190-951 « Subventions organismes » et 02-70160-690 « Évènements divers ».

Adoptée à la majorité

2014-02-302 Appui au projet de Symposium d'art à Champboisé

ATTENDU QUE Mme Diane Fontaine, artiste peintre et citoyenne de la Municipalité, en collaboration avec le Carrefour Culturel Estacade proposent d'organiser un symposium d'art visuel sur le site de Champboisé en septembre prochain ;

ATTENDU QUE ces promoteurs souhaitent obtenir l'appui de la Municipalité dans ce projet ;

ATTENDU QUE ces promoteurs ont des connaissances et une expertise dans l'organisation d'évènement de ce genre notamment avec le Festival Gatineau en Arts dans le secteur Buckingham ;

ATTENDU QUE ce type d'évènement est compatible avec la nature même du site de Champboisé et contribuerait à mettre en valeur et à faire connaître le site aux citoyens de la Municipalité ;

ATTENDU QUE cet évènement s'insère dans les objectifs de la politique culturelle de la Municipalité (P-ADM-16) ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**

APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil donne son appui au projet intitulé « Symposium à Champboisé » et s'engage à contribuer financièrement au projet pour un montant à déterminer en fonction de l'engagement d'autres partenaires publics et commanditaires privés.

DE PLUS, ce Conseil autorise le versement d'un premier acompte de 2 000 \$ au Carrefour culturel Estacade dans le cadre de ce projet afin de débiter les travaux de planification, et de recherche de financement.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-70190-414 « Services professionnels loisirs ».

Adoptée à la majorité

2014-02-303 Autorisation de dépenses de formation

ATTENDU QUE le directeur du service de protection contre les incendies et des premiers répondants souhaite participer à deux formations au cours des prochains mois ;

ATTENDU QUE le directeur de l'hygiène du milieu et des parcs souhaite participer à une formation horticole en compagnie d'un membre de son équipe ;

ATTENDU QUE le directeur des travaux publics souhaite participer au congrès annuel de l'Association Québécoise du Transport Routier ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**

APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise les dépenses de formation suivantes :

| Participant | Formation | Date | Lieu | Coût |
|--------------------------------------|----------------------|-------------------------|---------------|-------------|
| Raymond Beaulne | Procès simulé | 21 mars 2014 | Duschenay | 120 \$ |
| Raymond Beaulne | Technique d'entrevue | mars 2014 | Papineauville | 125 \$ |
| Marc Beaulieu et Marie-Josée Monette | Ateliers verts 2014 | 11 février 2014 | Ste-Adèle | 150 \$ ch. |
| Yves Leblanc | Congrès AQTR | 31 mars au 2 avril 2014 | Québec | 870 \$ |

DE PLUS ce Conseil autorise le remboursement aux participants de leur frais de séjours et de déplacement s'il y a lieu conformément à la politique en vigueur ;

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires: 02-16003-454 « Formation incendie », 02-16004-454 « Formation transport » et 02-16006-454 « Formation hygiène du milieu »

Adoptée à la majorité

2014-02-304 Demande d'affichage au ministère des Transports du Québec

ATTENDU QU'il n'existe actuellement aucun affichage annonçant aux automobilistes qu'ils entrent dans les limites de la Municipalité de L'Ange-Gardien sur l'autoroute 50 ;

ATTENDU QUE ce manque d'affichage cause parfois de la confusion et des retards lors des interventions d'urgence sur l'autoroute 50 car les intervenants ne peuvent déterminer s'ils sont bel et bien sur leur territoire ou sur celui de la Municipalité voisine ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**

APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil demande au ministère des Transports du Québec d'installer des panneaux « Entrée d'agglomération » de type I-150-4 pour annoncer les entrées de la

Municipalité de L'Ange-Gardien sur l'autoroute 50 en direction ouest à la sortie de Lochaber Partie-Ouest et en direction est à la sortie de Gatineau.

Adoptée à la majorité

2014-02-305 Autorisation de procéder à un échange de parcelles de terrains

ATTENDU QU'une erreur s'est produite au moment du lotissement du lot 5 150 653 du cadastre officiel du Québec situé dans le parc d'affaires municipal ;

ATTENDU QU'il avait été convenu avec l'arpenteur géomètre que la limite sud dudit lot qui a été cédé à la compagnie 150187 Canada inc. devait débiter 15 mètres au nord d'un ruisseau longeant cette dite limite ;

ATTENDU QU'en raison d'une mauvaise localisation du ruisseau sur les plans, il a récemment été constaté que la bande de 15 mètres prévue entre le ruisseau et le lot 5 150 653 est inexistante ;

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 5 150 653 et la Municipalité sont d'accord pour procéder à la correction de cette erreur ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise un échange de parcelle de terrain entre la compagnie 150187 Canada inc. et la Municipalité conformément au plan et à la description technique préparés par Daniel Handfield, arpenteur géomètre, sous sa minute 17673.

DE PLUS, ce Conseil autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité l'acte d'échange relatif à ce dossier tel que préparé par le notaire de 150187 Canada inc.

Adoptée à la majorité

2014-02-306 Autorisation d'une dépense pour l'achat de divers équipements pour le service des incendies et des premiers répondants

ATTENDU QUE le service de protection contre les incendies et des premiers répondants souhaite procéder à l'achat de divers équipements prévus au budget 2014 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Prud'Homme**

APPUYÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 42 509 \$ plus taxes pour l'achat des équipements suivants pour le service de protection contre les incendies et des premiers répondants :

| | |
|--|-----------|
| - 3 habits de combats | 5 250 \$ |
| - 4 appareils respiratoires | 17 380 \$ |
| - 4 dévidoirs pour boyaux | 4 400 \$ |
| - 7 sets de lumières pour masques | 1 925 \$ |
| - 14 bombonnes d'air | 8 700 \$ |
| - 3 lumières de scène | 1 390 \$ |
| - 1 enregistreur de communication et 1 radio mobile avec installation | 2 339 \$ |
| - 3 head set | 1 125 \$ |

Les fonds à cette fin seront pris à même le fonds de roulement pour être remboursés sur 5 ans à compter de 2015.

Adoptée à la majorité

2014-02-307 Approbation des travaux exécutés sur le chemin Belter en 2013

ATTENDU QU'en mai 2013, le député de Papineau, M. Alexandre Iracà, a accordé à la Municipalité une aide financière de 25 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour l'amélioration du chemin Belter ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

APPUYÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés en 2013 sur le chemin Belter pour un montant subventionné de 25 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

DE PLUS, ce Conseil confirme que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée à la majorité

2014-02-308 Résolution d'appui à une entreprise commerciale dans sa demande au MTQ en vue d'obtenir un accès sur la Route

ATTENDU QU'une entreprise commerciale souhaite s'implanter sur les lots 4 305 538 et 4 305 539 du cadastre officiel du Québec près du carrefour giratoire des routes 309 et 315;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec refuse tout accès à partir de la Route 309 et qu'il est très réticent à ce qu'un accès soit offert sur la Route 315 en privilégiant fortement que l'accès soit situé sur un chemin municipal, en l'occurrence, le chemin de la Pinède à moins qu'une étude de circulation vienne démontrer l'impossibilité d'y pouvoir accéder par ledit chemin;

ATTENDU QUE le chemin de La Pinède donne accès à une zone résidentielle comprenant 13 terrains résidentiels dont 9 sont déjà construits et que de sérieux désagréments (achalandage, camionnage lourd, bruit, odeur d'essence, etc.) risquent d'être imposés à ces résidents si on retient l'idée d'avoir accès au terrain commercial via le chemin de La Pinède;

ATTENDU QUE l'emprise du chemin de la Pinède n'est que de 15 mètres comprenant une chaussée de 6 mètres, ce qui est suffisant pour une utilisation résidentielle, mais nettement insuffisant et non sécuritaire pour une utilisation commerciale se caractérisant par des véhicules de dimensions plus imposantes;

ATTENDU QUE la structure même du chemin de la Pinède ne se prête pas à une utilisation commerciale et que d'importants travaux coûteux devront être apportés sur une distance de 50 mètres de l'intersection afin d'y enlever le matériel actuellement en place (asphalte, fondation) afin d'y ajouter une couche d'une épaisseur minimale de 35 cm au niveau de la sous-fondation;

ATTENDU QUE une étude de circulation et de sécurité est actuellement en cours;

ATTENDU QU'il s'agit du principal secteur névralgique sur le plan commercial pour la municipalité et qu'il comprend déjà son lot de contraintes et que les exigences du ministère des Transports du Québec risquent d'empêcher tout développement dans ce secteur;

ATTENDU QUE le refus du ministère de permettre tout accès à ce terrain à partir des routes 309 et 315 freinerait et même annihilerait tout effort de développement commercial de la Municipalité de L'Ange-Gardien

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

APPUYÉ unanimement

ET RÉSOLU QUE ce conseil désire informer la haute direction du ministère des Transports du Québec :

1. qu'il est favorable à ce qu'un accès unidirectionnel puisse être autorisé à partir de la Route 309 en direction ouest sur le lot 4 305 538 ou sur le lot 4 305 539 du cadastre officiel du Québec ;

2. qu'il appuie également l'entreprise commerciale à pouvoir bénéficier d'un accès bidirectionnel au lot 4 305 539 du cadastre officiel du Québec à partir de la Route 315.

Adoptée à l'unanimité

2014-02-309 Autorisation de signer deux conventions concernant la cession de propriétés dans le parc d'affaires municipal

ATTENDU QUE la compagnie 8654115 Canada inc. souhaite procéder à l'acquisition du lot 5 038 417 du cadastre officiel du Québec situé dans le parc d'affaires municipal et appartenant à la compagnie 3131980 Canada inc. ;

ATTENDU QUE le compagnie 9178-9800 Québec inc. souhaite procéder à l'acquisition du lot 4 704 787 du cadastre officiel du Québec situé dans le parc d'affaires municipal et appartenant à la compagnie 8654115 Canada inc. ;

ATTENDU QUE ces transactions ne peuvent avoir lieu sans l'autorisation de la Municipalité en vertu des conditions de ventes originales de ces dits lots ;

ATTENDU QUE les acquéreurs desdits lots sont disposés à respecter les engagements pris par les acheteurs originaux ;

ATTENDU QUE les acquéreurs souhaitent implanter des entreprises conformes aux normes et politiques de la Municipalité sur ces terrains ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**
APPUYÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise la cession des lots 5 038 417 et 4 704 787 du cadastre officiel du Québec situés dans le parc d'affaires municipal.

DE PLUS, ce Conseil autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité les conventions relatives à ces sessions, avec les compagnies 8654115 Canada inc. et 9178-9800 Québec inc.

Adoptée à la majorité

2014-02-310 Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Robert Goulet**
APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée

Il est 19h37

Adoptée à l'unanimité

Robert Goulet
Maire

Alain Descarreaux
Directeur général